

# BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF MENTION «VOILE MULTI SUPPORTS JUSQU'À 6 MILLES NAUTIQUES D'UN ABRI» CODE ROME G1204



# **CONDITIONS D'ACCÈS**

- Avoir + de 18 ans
- ✓ Être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS
- Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement de la voile datant de moins d'un an
- ✓ Justifier de sa capacité à savoir nager 25 mètres et à s'immerger
- ✓ Avoir participé au minimum à 4 régates dont 2 grades 5B minimum ou justifier de sa participation à une période de mise en situation en milieu professionnel dans une structure proposant des activités compétitives en voile, d'une semaine minimum
  - Étre titulaire du permis bateau ou s'engager à le passer en début de formation

# FORMATION EN APPRENTISSAGE



Durée de la Formation : 12,5 mois Rythme adapté au pic de l'activité pendant les périodes estivales (60% en entreprise)



Public visé Entre 18 et 29 ans révolus



Alternance entre une structure qui emploie l'apprenti et le centre de formation Ce BPJEPS forme les apprentis au métier de moniteur de voile sur 3 supports :

- la planche à voile
- le catamaran ou dériveur
  - le voilier en équipage

Les objectifs de cette formation sont de :

- développer ses aptitudes à l'encadrement et à la gestion d'organisation
- -renforcer le niveau technique sur les différents supports - enseigner à titre professionnel

#### **CONTENU DE LA FORMATION**

Le diplôme est obtenu après la certification de 4 Unités Capitalisables (UC). Si la formation respecte les contenus liés au référentiel du BPJEPS, elle a bien sûr des spécificités dans :

- la connaissance des différents types de plan d'eau de la Région (déplacements programmés au sein des clubs de Voile d'Arcachon, du Pyla sur mer, de Lacanau...)
- la pratique d'activités compétitives
- la maintenance de matériels nautiques
- l'éducation à l'environnement et au développement durable

#### **NOTRE PARTENAIRE**



## **DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION**

Le titulaire du BPJEPS Voile multi-supports exerce principalement au sein des structures affiliées ou associées à la Fédération Française de Voile; elles peuvent être associatives, privées, commerciales, municipales... Le moniteur peut également exercer comme travailleur indépendant ou auto-entrepreneur, de façon sédentaire ou itinérante, en son nom propre ou pour le compte d'une structure avec laquelle il conventionne.

# AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

- Vous bénéficiez d'une formation 100% prise en charge financièrement
- Vous percevez une rémunération déterminée en % du SMIC selon votre convention collective en fonction de votre âge et de l'année de formation Vous avez le statut de salarié de l'entreprise et vous bénéficiez des mêmes droits

## LES DÉMARCHES À RÉALISER



Inscrivez-vous sur l'onglet correspondant à la formation choisie.

Vous recevrez un mail de confirmation avec des informations sur les conditions d'apprentissage et sur l'organisme de formation.

Le CFA vous transmet les coordonnées de l'organisme partenaire et l'organisation des Tests d'Exigences Préalables (TEP) à l'entrée en formation.

N'hésitez pas à contacter le CFA SANA et le développeur du CFA qui pourront vous communiquer des offres d'apprentissage ou vous orienter vers des structures partenaires.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ LE CFA SANA

Maison Régionale des Sports, 2 avenue de l'Université 33400 Talence

TEL: 05 56 80 25 50 MAIL: contact@cfasana.fr









